

Communiqué de presse
vendredi 6 novembre 2009

Signature du contrat d'objectif emploi-formation Agriculture Une volonté commune pour un développement pérenne et de qualité de l'agriculture bretonne

L'Etat, la Région et les professionnels de l'agriculture bretonne ont signé le 6 novembre à Rennes, un contrat d'objectifs emploi-formation. Cet engagement concrétise leur volonté d'agir collectivement pour que l'agriculture bretonne (75 000 actifs) relève les défis qui sont les siens (enjeux environnementaux, productions de qualité) tout en gérant au mieux les évolutions sociales du secteur : augmentation de l'emploi salarié, notamment chez les femmes, développement des sociétés, des groupements d'employeurs et des services de remplacement.

La Bretagne se place au premier rang des régions agricoles françaises, en particulier pour l'élevage et la production légumière. C'est la 1^{ère} région productrice de lait (21 % de la production nationale), de porc (57%), de volailles (36%), de tomates sous serre (31%), d'artichauts (78%) et de choux fleurs (77%). Avec le contrat d'objectifs emploi-formation, les partenaires souhaitent accompagner ce secteur en pleine mutation pour l'aider à faire face à ces évolutions.

Des défis à relever...

Avec 75 000 actifs, l'agriculture bretonne évolue et doit relever de nombreux défis. Elle doit faire face à des enjeux environnementaux liés notamment à la qualité de l'eau. Elle doit aussi répondre à une attente forte des citoyens en terme de qualité de production et de traçabilité et conforter ses relations avec les acteurs des territoires pour l'aménagement et l'utilisation de l'espace (aujourd'hui, la surface agricole utilisée (SAU) occupe 65% du territoire breton). Elle est également en permanence confrontée à de nouveaux défis sur le plan économique (*positionnement et soutien des marchés*) et particulièrement dans cette période de crise qui touche toutes les productions de la Bretagne.

... dans un secteur en pleine évolution

- Le secteur agricole se féminise : 36 % des nouveaux installés et 1/3 des emplois salariés concernent des femmes.
- 60 % des agriculteurs bretons travaillent maintenant en sociétés.
- Le développement des groupements d'employeurs et des services de remplacement favorise les nouvelles formes d'emplois salariés.
- Le nombre des actifs familiaux diminue (-3% par an) alors que l'emploi salarié augmente (+2,3% entre 2006 et 2007).

Le contrat d'objectifs emploi formation Agriculture

Le contrat d'objectifs emploi formation, signé aujourd'hui, a pour ambition d'accompagner les mutations du secteur et de préparer le renouvellement des générations. Son plan d'actions décline des objectifs concrets pour répondre aux besoins d'adaptation des exploitations et renforcer les compétences des actifs. Conjuguées à un souci de sécurisation des parcours professionnels et de développement d'un emploi pérenne et de qualité, ces actions contribueront aux évolutions nécessaires de l'agriculture bretonne.

Contacts presse

Préfecture : Michèle Lacroix - 02 99 02 11 81 - michele.lacroix@ille-et-vilaine.pref.gouv.fr
Région : Odile Bruley & Rose-Marie Louis - 02 99 27 13 54 - presse@region-bretagne.fr

ANNEXE 1

A l'occasion de la signature du contrat d'objectif, deux personnes de la profession agricole ont apporté leur témoignage :

- sur la Prospective Emploi Compétences en production agricole à l'horizon 2020 en Bretagne

Nathalie MACE, agricultrice, Responsable Formation aux Jeunes Agriculteurs Bretagne, membre du groupe d'experts Prospective emploi compétences, témoigne de son investissement dans la formation des jeunes agriculteurs

→ En 2008, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne a mené une réflexion prospective produisant cinq scénarios de l'évolution de l'agriculture et de l'agroalimentaire bretons à l'horizon 2020. En 2009, l'Observatoire Emploi Formation de l'Agriculture s'est saisi de ce travail pour développer ces scénarios sur le champ des exploitations et des métiers en production agricole, et, à partir de là, identifier les compétences nécessaires aux actifs agricoles de demain.

Scénarios prospectifs à partir de l'impact de différents facteurs : la dynamique globale des exploitations agricoles – l'orientation des politiques agricoles à l'échelle européenne, nationale ou locale – les rapports de force entre les différents acteurs économiques (profession agricole, systèmes coopératif, industrie agroalimentaire, distribution) – la prise en compte des contraintes environnementales et territoriales.

- sur la création ou la reprise d'exploitations agricoles pour tous les porteurs de projet agricoles

Grégory HEYMAN, agriculteur, récemment installé dans le Morbihan, ayant bénéficié du nouveau dispositif d'accompagnement lors de sa phase expérimentale, présente son parcours d'installation.

Monsieur HEYMAN s'est installé fin 2008, sur la commune de Grand-Champ (56), dans un GAEC laitier sur 68 hectares. Il a repris l'activité d'un associé qui partait en retraite et bénéficié de l'installation aidée hors cadre familial.

→ La mise en place du Plan de Professionnalisation Personnalisé pour les futurs installés en agriculture résulte d'une volonté collective de renforcer l'accompagnement des porteurs de projet en articulant les différents dispositifs d'aide et en proposant un parcours individualisé.

ANNEXE 2

Les contrats d'objectifs emploi/formation en Bretagne

Les contrats d'objectifs régionaux de formation sont nés en 1993 de la volonté législative de créer un cadre régional de concertation entre l'Etat, les Conseils régionaux et les représentants des organisations professionnelles sur les questions de formation.

En Bretagne, les partenaires Etat/Région/branches professionnelles ont souhaité construire une dynamique plus large autour des questions d'emploi, de formation en lien avec les problématiques de développement économique.

Les fondamentaux des contrats d'objectifs bretons :

- Un pilotage conjoint Etat (*DRTEFP*) et Conseil régional, avec les services experts de l'Etat et de la Région selon les branches ;
- Une représentation paritaire de la branche professionnelle : représentants des employeurs et représentants des salariés ;
- Un partenaire associé permanent, Pôle Emploi et des partenaires ressources mobilisés (OPCA, GREF, AGEFIPH...);
- Des orientations et des enjeux discutés et partagés entre l'Etat, la Région et la branche ;
- L'élaboration d'un texte pour la signature contenant le diagnostic et les enjeux du secteur ;
- La construction d'un plan d'actions concerté, en relation avec les 4 orientations stratégiques communes à chaque contrat d'objectifs (*observer et analyser pour agir et anticiper, accompagner et anticiper les mutations du secteur, sécuriser les parcours de formation et des trajectoires professionnelles, contribuer à l'attractivité du secteur*) croisées avec les priorités de la branche.

Depuis fin 2007, le contrat d'objectifs Agriculture est le septième contrat signé, après les secteurs du Bâtiment, de la Métallurgie, de la Propreté et des services associés, la Filière Pêche et cultures marines, la Filière nautique et les Travaux publics.

Plusieurs contrats d'objectifs sont en cours de négociation, notamment les Transports et la logistique, le Spectacle vivant, le secteur sanitaire et médico-social.